



Département du Loiret
Arrondissement de Montargis
Canton de Briare
Mairie de Bonny-sur-Loire
45420

Fermée le lundi

Téléphone : 02.38.29.59.00
Télécopie : 02.38.29.59.09
Services techniques : 02.38.29.59.02
e-mail : mairiedebonny@wanadoo.fr

Bonny-sur-Loire, le 24 janvier 2012

Commission Particulière du Débat
Public sur le Projet de Ligne à Grande
Vitesse
68 rue du Faubourg Saint-Honoré

75008 PARIS

A l'attention du Secrétariat Général

Nos réf : DP/FH 2012.034

Objet : Motion POCL

Madame, Monsieur,

Je vous communique sous ce pli la délibération du Conseil Municipal de Bonny-sur-Loire concernant sa prise de décision sur le projet POCL

En vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Michel LECHAUVE,

Conseiller Général,
Maire de Bonny-sur-Loire

Pour le Maire,
l'Adjoint délégué
C. SERRANO





Département : LOIRET
Arrondissement : MONTARGIS
Canton : BRIARE
Commune : **BONNY-sur-LOIRE**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la **COMMUNE DE BONNY-sur-LOIRE**

REÇU le
24 JAN. 2012

L'an deux mille douze, le mercredi 11 janvier, à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence du Maire Monsieur LECHAUVE Michel

Présents : M LECHAUVE – Mme SERRANO - BEQUIN – Mme DE MUYT – M DE MUYT – Mme CENE - MM JOJON – JAPHET - MORIN - Mme LANG – M LECUGY - Mme FOREST – MM LENGREND - GODON – Mme VIGNERON - Mlle BLANCHET - M DENOYE – Mme VERHEECKE formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Présents : 18 **Votants :** 18

Convocation en date du : 4 janvier 2012

Affichage du compte rendu : 14 janvier 2012

Mlle BLANCHET a été nommée Secrétaire de séance

REÇU LE
19 JAN. 2012
Sous-Préfecture
MONTARGIS

Nomenclature
8-4

N°2012-11 MOTION LGV PARIS-ORLEANS-CLERMONT FERRAND-LYON

Le conseil municipal, à sa majorité, adopte la motion suivante :

- Dans le cadre du débat public qui est organisé actuellement, le conseil municipal de Bonny sur Loire a étudié le projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont Ferrand-Lyon
- Sur un plan général, le conseil municipal n'est pas opposé à ce projet qui est un outil de développement fort pour les territoires centraux de la France
- Il privilégie le tracé médian sous la réserve expresse qu'un décrochement puisse être étudié et réalisé à partir de Gien afin d'irriguer les territoires du sud est du Loiret. Sans ce possible décrochement, ce tracé ne présente aucun intérêt pour notre secteur
- Il rappelle que le TGV ne doit pas constituer une alternative à la liaison Nevers Paris mais un complément à celle-ci pour diversifier et moderniser la desserte de notre territoire. Il rappelle la nécessité de pérenniser et d'améliorer les liaisons Corail inter-cités et d'en améliorer les conditions par une augmentation de la vitesse sur la ligne, par une meilleure régularité et par un aménagement de la gare Paris Bercy.

Le conseil municipal mandate le maire ou un adjoint délégué pour apporter dans les débats publics la présente contribution du conseil municipal.

Pour extrait conforme, Bonny-sur-Loire
Le 17 janvier 2012
Le Maire, Conseiller général
Michel LECHAUVE

Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
transmise en Sous-Préfecture le 19.01.2012
et publiée le 14 janvier 2012

